



mai 2017

## En marche ... arrière pour l'enseignement professionnel ?

*Le programme présidentiel est exactement à l'image du nouveau ministre de l'Éducation nationale qui en est probablement l'inspirateur. S'il était appliqué, ce serait un bouleversement d'abord pour l'enseignement professionnel. Si quelques éléments vont dans le bon sens (formation des enseignant-es), la quasi-totalité va à l'encontre des mandats du SNUEP-FSU.*

*Pour les lycées professionnels, c'est davantage de pouvoir des entreprises, notamment dans l'élaboration des programmes, la généralisation de l'apprentissage dans les établissements, le retour du pré-apprentissage et la régionalisation totale à terme.*

*Pour tou-tes, c'est l'autonomie des établissements avec les inégalités pour les élèves et la caporalisation des personnels, le recours au bénévolat, aux retraités, aux étudiants avec la déqualification que cela entraîne et la possibilité de recrutement local. C'est la mise en concurrence accrue par la systématisation du classement des établissements.*

*Au final, ces mesures seraient synonymes d'une nouvelle dégradation des conditions de travail.*

*Certes, le résultat des élections législatives peut modifier la volonté politique mais il ne faut pas se leurrer, les personnels devront prendre en main leur avenir et celui de leurs élèves en se mobilisant face à ces mesures dangereuses et rétrogrades que, paradoxalement, on présente comme des nouveautés.*

Le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle s'est réuni ce mercredi 17 mai. Le SNUEP-FSU regrette une nouvelle fois que la région Bretagne n'ait pas tenu compte des contributions de la FSU. Au contraire, elle s'obstine dans un contrat de plan qui fait la part belle à l'apprentissage et oublie le développement de la voie professionnelle scolaire dans les lycées publics. En outre elle a mis en évidence des objectifs contradictoires, par exemple entre l'élévation du niveau de qualification, la mobilité professionnelle et l'adéquation directe des formations à l'entreprise.

En partie pour ces raisons, la FSU a voté contre ce contrat de plan ... ce qui n'a pas été le cas des autres organisations syndicales qui l'ont toutes approuvé.

### Extrait de la déclaration \* :

[...] La FSU tient en outre à souligner les fortes contradictions dans lesquelles l'approche de la Carte des formations se trouve prise. Ainsi en va-t-il du double objectif « d'offrir à chaque jeune la possibilité d'un projet ambitieux » et de « tenir compte des capacités de mobilité des personnes, en particulier pour les premiers niveaux de qualification », objectif totalement contredit par l'absence d'action claire pour créer des spécialités de CAP ou Bac Pro en Lycées Professionnels publics, alors que ce manque contraint, de fait, de nombreux jeunes à des choix de formation par défaut et constitue également un facteur important de décrochage. Ce facteur n'est d'ailleurs pas pris en compte dans le document.

Quant au développement de l'offre en apprentissage sur le territoire, que d'aucuns considèrent comme une bonne réponse, on s'étonne que personne à part nous n'y voit de contradiction avec les objectifs d'accès à un premier niveau de qualification et de soutien aux poursuites d'études des jeunes de la voie professionnelle. Or, les faits sont têtus : les élèves en apprentissage CAP ou Bac Pro accèdent moins au diplôme et ne poursuivent que rarement leurs études – à cet effet on se reportera utilement à la note documentée de la FSU datant de septembre dernier.

Contradiction enfin, et ce n'est pas la moindre, entre les objectifs éducatifs de la formation initiale et un adéquationisme, toujours récusé mais toujours bien présent à en juger par la formule ouvrant le Chantier 2 - « construire des filières de formation en lien avec les réalités économiques régionales », ou encore aux remarques sur « l'inadéquation » entre offres d'emplois et taux de pression sur certaines formations. Or, non seulement cet adéquationisme est de plus en plus en décalage avec les aspirations des jeunes de la

formation professionnelle, spécialement les Bacheliers Pro (ce que le document souligne d'ailleurs), mais singulièrement, la volonté « d'améliorer la réactivité de la formation pour répondre aux besoins des entreprises » n'a jusqu'ici trouvé aucune concrétisation dans des décisions d'ouvertures pour des formations publiques correspondant pourtant aux métiers en tension (CAP boucherie, coiffure par exemple) !

A moins que pour certains la clef de toutes ces contradictions se trouve dans le projet d'un appareil de formation initiale fracturé en deux ? - avec d'un côté une formation générale et technologique de l'Education nationale ouvrant les jeunes aux poursuites d'études, et de l'autre, une formation professionnelle initiale renvoyée à l'économie des territoires et assignant aux jeunes les moins favorisés des parcours tout tracés vers l'emploi. Un projet que la FSU rejette vigoureusement, justement parce qu'elle adhère, pour sa part, à l'idée que tous les jeunes ont vocation à apprendre, à s'éduquer et à se former dans l'une des trois voies du lycée, sans hiérarchie et sans fatalité.

S'agissant de l'apprentissage, la présentation qui en est faite nous étonnera décidément toujours ! Revendiquant sa reconnaissance comme voie de formation à égale dignité avec les autres, ses promoteurs ne manquent jamais l'occasion d'en marquer en même temps les spécificités - au risque d'en faire un peu trop : « formation articulant le théorique et le pratique », « formation d'excellence pour des publics diversifiés », ... « gratuité » même ! S'agit-il vraiment de spécificités de l'apprentissage ? Sûrement pas ! Et pas davantage selon nous s'agissant de la garantie d'une bonne insertion professionnelle : car là encore la note de la FSU de septembre écorne

quelque peu, chiffres à l'appui, ce lieu commun. Comme rappelé dans ce CPRDFOP, ce qui est vraiment spécifique de l'apprentissage, c'est de permettre aux employeurs de former leurs futurs collaborateurs : entendons par là, développer les compétences internes à l'entreprise, à l'instar de l'Allemagne, certes, mais avec de l'argent public en l'occurrence.

Soulignons enfin que le document mentionne, certes avec précaution, deux problèmes récurrents de taille : premièrement que « les très petites entreprises, qui constituent l'essentiel des employeurs d'apprenti-es, ne sont pas toujours outillées pour assurer convenablement la formation » - ce qui signifie que cette carence ne doit pas être rare ; et deuxièmement « qu'en fonction des secteurs, l'égalité d'accès femmes / hommes demeure une vraie problématique ». La FSU ne peut que souligner la contradiction qu'il y

a avec la volonté du CPRDFOP de mettre davantage l'accent sur la dignité de la personne au centre du système de formation, la lutte contre toutes les discriminations et le principe d'égalité.

Pour toutes ces raisons, la FSU regarde également avec beaucoup d'inquiétude les déclarations durant la campagne du nouveau président de la République appelant à faire de l'apprentissage « le cœur de l'enseignement professionnel » et à développer massivement des sections d'apprentissage dans tous les lycées professionnels, ou encore l'instauration de périodes de pré-apprentissage après la 3ème . Ce que la FSU demande pour sa part c'est un vrai plan de développement de toute la voie professionnelle, du CAP à la Licence Pro . Dans le cadre du futur CPRDFOP, elle demande une nouvelle fois qu'a minima les possibilités de choix entre les voies de formation soient renforcées. [...]

\* Déclaration complète consultable sur [www.rennes.snuep.fr](http://www.rennes.snuep.fr) ou [www.bretagne.fsu.fr](http://www.bretagne.fsu.fr)

## CCP Non-titulaires – Avancement, renouvellement et nouvelles grilles

**E**n juin, aura lieu la CCP pour l'avancement d'échelon des MAGE et l'examen des situations des collègues ayant des avis réservés ou défavorables pour le renouvellement de leur contrat. L'affectation aura lieu en juillet. Pour être défendu par les représentants FSU, il est indispensable de les contacter (pour le SNUEP-FSU : [anne.le-luel@laposte.net](mailto:anne.le-luel@laposte.net) ). Il est bien sûr possible également de contacter le secrétariat académique.

Nous arrivons au bout du processus de concertation consécutif au décret d'août 2016 (voir EP de mars 2017). Même si dans l'académie, les contractuels bénéficiaient déjà d'avantages spécifiques grace aux mobilisations syndicales passées, l'enjeu était non seulement de les conserver mais également d'obtenir d'autres avancées.

Grace au travail du SNES, du SNUEP et du SNEP, **plusieurs points ont été actés** : contrat jusqu'au 31 août pour les recrutements avant le 30 septembre, reclassement automatique au 01/09/2016 dans les nouvelles grilles, reprise de l'ancienneté acquise, reprise de l'ancienneté professionnelle, formation des nouveaux recrutés et publication d'un guide des droits des contractuels.

D'autres points seront étudiés par le Recteur puis soumis au CTA : rythme d'avancement, prise en compte des niveaux de diplômes, évaluations triannuelles font encore l'objet de divergences.

Le SNUEP-FSU s'associe au SNES-FSU pour des **réunions départementales qui permettront d'échanger sur le sujet et d'évoquer les questions qui peuvent se poser pour la CCP** de juin et les affectations du juillet.

**Rennes** – 14 rue Papu  
Mercredi 31 mai 15h

**Lorient** – cité Allende, 12 rue Colbert  
Mercredi 28 juin 14h30

**Saint-Brieuc** – 18 rue de Brest  
Mercredi 7 juin 14h30

**Brest** – maison du peuple 2 place Mazé  
Mercredi 5 juillet 14h30

## Accès à la hors-classe au 1<sup>er</sup> septembre

La CAPA s'est tenue le 27 avril. Le contingent pour la hors-classe 2017 est inférieur à celui de l'an passé : 87 promotions étaient étudiées (93 en 2016). Le SNUEP-FSU a insisté sur l'iniquité des situations particulières pour les TZR et les disciplines cumulant les retards d'inspection, même si le corps d'inspection s'est défendu de toute subjectivité dans leurs avis.

### Déclaration du SNUEP-FSU

*Cette CAPA se tient entre deux tours d'élections pleines d'inconnu et d'appréhension sur le sort qui sera réservé à la Fonction publique, et plus spécialement à l'enseignement professionnel public . Le second tour opposera un candidat partisan de l'économie libérale à une candidate représentant un danger pour la démocratie et les valeurs de notre république. Cette situation nous inquiète, tant au niveau de nos valeurs que du sort réservé à notre système éducatif et aux personnels de l'éducation nationale.*

*Elle se tient également à un tournant puisque ce sera la dernière CAPA hors classe sous cette forme si le processus du PPCR suit son cours. Cette séance devrait être plus rapide par rapport aux années précédentes puisque nous n'aurons pas à étudier les contestations de note administrative et les avis donnés pour l'obtention de la hors-classe seront d'autant plus l'objet de notre attention.*

*À cette occasion le SNUEP-FSU est impatient de connaître les modalités de classement des futurs promouvables. Celles-ci, comme les volumes de promotion, sont des éléments déterminants pour assurer l'égalité de traitement. Nous sommes demandeurs d'un groupe de travail sur le sujet dès que possible.*

*Dans cette CAPA , il faudra être attentif à ne pas déclasser des collègues qui non contents de ne pas pouvoir accéder à la hors-classe*

*cette année alors qu'ils le pourraient suivant leur classement, ne pourraient pas l'être l'an prochain en raison de modifications des éléments de barème.*

*Le SNUEP-FSU dénonce et combat tout dispositif d'avancement ou de rémunération basé sur la notion subjective de mérite. Une véritable revalorisation doit passer par la suppression de la HC et de la nouvelle classe exceptionnelle, accompagnée de la remise à plat des grilles de rémunérations et du rythme d'avancement sur 13 échelons de l'indice 540 INM à l'indice 1083, rapide en début de carrière et identique pour tous : le 7<sup>e</sup> échelon en 9 ans à l'indice 800 INM. Le SNUEP-FSU demande l'intégration de toutes les indemnités dans le traitement indiciaire. Il revendique pour les PLP des pondérations comme nos collègues certifiés.*

*Dans le cadre actuel des nouvelles grilles PPCR, le SNUEP-FSU veillera à ce que l'engagement d'une carrière se déroulant sur au moins 2 grades soit formalisé et effectif. Le SNUEP-FSU s'oppose à la classe exceptionnelle réservée à quelques-uns.*

*Enfin, le SNUEP-FSU ne peut pas se contenter d'une évolution indiciaire de 1,2 % et réclame au minimum le rattrapage du pouvoir d'achat perdu par les fonctionnaires pendant toutes les années de blocage du point d'indice. Le maintien du pouvoir d'achat ne peut et ne doit pas se faire avec l'accumulation d'heures supplémentaires par les collègues.*

Concernant les promotions prévues à la Hors-Classe cette année, nous ferons quelques remarques. De façon générale, l'accès à la Hors-Classe ne fait que prolonger les inégalités qui ont pu exister pour le déroulement des carrières. Ainsi, les collègues qui n'ont pas été régulièrement inspectés lors de leur début dans le métier (notamment les TZR), ont connu un avancement en classe normale ralenti et obtiennent moins souvent des avis « Exceptionnel » pour la Hors-Classe.

Au niveau statistique, nous constatons que la moitié des promus à la HC (47/93) sont au 11<sup>e</sup> échelon, la proportion restant quasiment la même que celle de l'année dernière, mais très en retrait par rapport à la proportion d'il y a 2 ans. Dans le même temps 26 collègues du 11<sup>e</sup> échelon ne sont pas promus (soit environ 1/3 de l'échelon). Parmi ces

collègues du 11<sup>ème</sup> échelon qui ne sont pas promus, 7 partiront probablement à la retraite sans la HC, ou prolongeront leur activité dans l'espoir d'une promotion de grade. Parallèlement, 29 des promus du 10<sup>e</sup> échelon sont nés entre 1970 et 1974. Nous rappelons que c'est l'ensemble d'une carrière qui doit être considéré pour l'accès à la HC.

Au niveau des avis, il est étonnant de voir des collègues qui avaient des avis « Exceptionnel » une année, n'avoir que des avis « Très favorable » l'année suivante. L'avis devant résumer une carrière, comment une seule année peut-elle dégrader un avis ? Peut-être que certains avis « Exceptionnel » sont donnés trop tôt dans le déroulement de carrière ? Ainsi 121 avis « Exceptionnel » de CE sont inopérants car donnés à des rangs trop faibles (9<sup>ème</sup> échelon ou inférieur.)

## Mutations

### ➤ Mouvement Intra

Les demandes de mutation ou d'affectation Intra des collègues ont été saisies. La commission « handicap » s'est tenue le 4 mai. La validation des barèmes et des vœux a eu lieu le 19 mai après l'examen des candidatures aux postes spécifiques.

Rappel : la CAPA d'affectation aura lieu les 15 et 16 juin et le groupe de travail sur les révisions d'affectation le 22 juin.

### ➤ TZR et non-titulaires

Le groupe de travail se réunira les 12 et 13 juillet mais comme chaque année, plusieurs TZR et non-titulaires pourraient ne connaître leur affectation qu'à la rentrée.

**Particulièrement important** : les collègues concernés doivent envoyer au SNUEP-FSU Bretagne tous renseignements (notamment leurs vœux) utiles à leur affectation.

### ➤ Stagiaires

La dernière phase du mouvement est celle des stagiaires. Malheureusement, contrairement à nos demandes, ministère et rectorat refusent tout groupe de travail sur les affectations. Le SNUEP-FSU, s'il est alerté, pourra cependant intervenir pour essayer d'améliorer les situations sensibles. Les lauréats doivent envoyer la fiche de suivi d'affectation ([www.snupe.fr/metiers/concours](http://www.snupe.fr/metiers/concours)).

Pour l'enseignement professionnel  
**>Offensifs et engagés!**